

Valoriser le patrimoine sonore édité :

→ UN ATOUT FACE À LA DÉMATÉRIALISATION DES SUPPORTS

GILLES PIERRET

Médiathèque musicale de Paris
gilles.pierret@paris.fr

Gilles Pierret dirige la Médiathèque musicale de Paris depuis 1995. Il a auparavant dirigé les bibliothèques Lancry (Paris 10^e) et Picpus (Paris 12^e). Il a codirigé la deuxième édition de Musiques en bibliothèque (Éditions du Cercle de la librairie, 2002) et a écrit de nombreux articles dans la revue Écouter Voir.

Lorsqu'on parle de numérisation des documents sonores, on ne pense pas de prime abord aux bibliothèques publiques, pour lesquelles elle reste encore un terrain peu fréquenté. Même si les choses commencent à évoluer, la réflexion sur le sujet en est à ses prémices et les méthodologies à mettre en œuvre en sont encore à un stade expérimental. Les réalisations marquantes sont plutôt à chercher du côté des structures dédiées au collectage des traditions orales, dans le travail de sauvegarde des supports menacés effectué par la Bibliothèque nationale de France (BnF), ou dans les belles réalisations du portail de la Cité de la musique¹ ou de la médiathèque de l'Ircam (Institut de recherche et de coordination acoustique-musique²), qui proposent maintenant l'écoute en ligne de concerts enregistrés.

Il faut voir dans ce retard un héritage de l'histoire des bibliothèques publiques, qui a fait du disque un support exclusivement voué au prêt, peu enclin à devenir un objet digne de conservation. Pourtant, la numérisation des documents sonores – nous parlons ici exclusivement de la production éditée³ – est aujourd'hui un enjeu capital. La multiplicité des supports, leur durée de vie de plus en plus limitée, économiquement et technologiquement, et leur disparition programmée à court ou moyen terme, constituent déjà, à elles seules, de très bonnes raisons pour la mettre en œuvre. On y ajoutera la situation pré-

caire du marché du disque, qui rend aléatoire la collecte de documents de plus en plus mal distribués. Enfin, l'évolution des pratiques d'écoute et la place croissante de la pratique amateur, y compris dans la création musicale – des musiciens se passent du support et mettent désormais en ligne leur production sur des sites de musique libre de droits –, obligent également à repenser radicalement la question. Face à cette atomisation des ressources musicales, dispersées au sein d'un univers du virtuel dans lequel il devient de plus en plus difficile de se repérer, les bibliothèques ont plus que jamais un devoir de préservation et de diffusion du patrimoine sonore qu'elles détiennent.

Pourquoi numériser ?

Faire écouter les disques à la demande, outre les dommages que cela peut entraîner en terme de conservation (sans parler même des 78 tours), devient en effet de plus en plus anachronique : alors que tout un chacun possède un baladeur numérique capable de contenir une discothèque entière, et que l'écoute de la musique devient « nomade », comment se surprendre de la désaffection dont souffre, là où elle existe, la consultation sur place des microsillons ? L'évolution des pratiques d'écoute, comme la lourdeur d'une consultation directe des supports « physiques », implique une numérisation, à grande échelle, qui seule, peut permettre de valoriser pleinement un patrimoine qui, autrement, risque rapidement de devenir inaccessible.

1. www.citemusique.fr

2. www.ircam.fr

3. Nous entendons par là les principaux supports disques (78 tours, microsillons, CD).

Celle-ci ne doit pas être envisagée sous le seul angle de la sauvegarde, mais faire l'objet d'une réflexion sur les conditions de diffusion des documents, impliquant des options techniques et bibliothéconomiques pensées en fonction des publics visés : il faut déterminer le niveau de description des documents numérisés, définir les critères d'indexation et de recherche, choisir des modes de consultation (fichiers compressés ou non) adaptés à différentes pratiques d'écoute – qu'il s'agisse de chercheurs, de mélomanes, ou d'un plus grand public –, procéder à un éventuel nettoyage (pour les supports les plus anciens notamment), et trouver une solution à l'épineux problème de la consultation à distance, évidemment a priori souhaitable, mais dont la mise en œuvre, sans parler des obstacles juridiques à surmonter, a des implications sur l'avenir même des bibliothèques. La résolution de ces questions difficiles conditionne la qualité d'une numérisation à hauteur des enjeux.

Que faut-il numériser ?

La question n'est pas simple. Pour s'en tenir à la seule production éditée, la réponse doit être modulée en fonction des supports et de la typologie des collections conservées. Naturellement, si les supports en péril (bandes magnétiques, vidéogrammes) doivent faire l'objet d'un plan de sauvegarde global, on ne peut pas raisonner de la même façon pour les disques 78 tours et les microsillons, supports pérennes (à partir du moment où ils ont été conservés et manipulés dans de bonnes conditions) ayant fait l'objet d'une production pléthorique s'étalant sur plusieurs décennies, mais qui sont devenus aujourd'hui, pour une bonne partie, des documents rares, et dont beaucoup n'ont jamais été réédités en disque compact (contrairement à ce que l'on avait pu imaginer lors de l'avènement de celui-ci). Concernant ces supports, les plus couramment présents en bibliothèque, le tri se fera donc sur les contenus. Une entité particulière, comme le fonds Panassié à Villefranche-de-Rouergue, méritera sans doute un traitement d'ensemble.

Microsillon A Musical Tour of France with Maurice Chevalier, ca 1955.
Fonds de la Médiathèque musicale de Paris.

Par contre, tout numériser, dans le cas d'une collection encyclopédique comme celle de la Médiathèque musicale de Paris, paraîtra totalement hors de propos ; dans ce cas, bien évidemment, une sélection de fonds remarquables ou de corpus thématiques s'imposera, en évitant a priori tout ce qui peut avoir été réédité à l'identique en compact (sauf si on est en présence, pour la version microsillon, d'un matériel d'accompagnement plus abondant, plus richement illustré).

D'une manière générale – cela vaut surtout pour les disques vinyles –, devront être numérisés aussi les livrets, qui contiennent souvent des notes sur les œuvres, des documents iconographiques ou des éléments biographiques sur les interprètes qu'on ne trouve pas ailleurs, sans oublier aussi les pochettes, surtout si l'intérêt artistique le justifie (créations graphiques de l'atelier Cassandre, ou d'un Jacques Vatox, par exemple).

Le cas des disques compacts, dont la numérisation pourrait pourtant pré-

senter un grand intérêt dans certains cas (collection thématique complémentaire d'un ensemble de microsillons), n'est pas pour l'instant considéré comme prioritaire. Il est difficile de faire comprendre que ce support jugé encore trop jeune est en passe de devenir lui aussi patrimonial sans qu'on en prenne toujours conscience, les collections des bibliothèques publiques étant, comme pour le microsillon, composées pour une part importante de documents devenus rares et introuvables dans le commerce depuis longtemps.

Tout cela suppose de développer des plans de numérisation ambitieux, exigeants scientifiquement et concertés. Mais ce n'est pas tout : il faudra aussi, pour les mettre en œuvre, résoudre l'épineuse question des droits et mieux prendre en compte les impératifs de la conservation des documents sonores, dont les bibliothèques publiques commencent tout juste à mesurer les enjeux.

Une législation mal adaptée

Avec l'introduction dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite loi Dadvsi, d'une exception de reproduction en faveur des bibliothèques, il pouvait être légitime de penser que les collections identifiées comme patrimoniales relevaient des dispositions prévues. Or, il semble que les choses ne soient pas aussi simples. D'abord parce qu'il n'existe pas de définition précise des types de documents qui peuvent rentrer dans ce cadre : à partir de quels critères un document peut-il être considéré comme rare et précieux ou obsolète ? Si la chose semble évidente pour le livre ancien, elle ne va pas de soi pour les autres supports. La question se complique avec la mention d'une possible numérisation, dans le cas de documents menacés, dans le but de « *préserver les conditions de leur consultation sur place* ». Mais si cette proposition fait référence au principe d'une copie numérique de sauvegarde, il ne semble pas pour autant que soit autorisée sa diffusion. Les possibilités d'exception ne seraient donc que ponctuelles, envisagées au cas par cas, chacune devant faire l'objet de négociations avec les ayants droit.

Il faut espérer une évolution de la législation qui prenne mieux en compte les missions des bibliothèques. Même s'il est indispensable de passer par la voie contractuelle, il faudrait faire en sorte que les négociations avec les ayants droit puissent se faire dans un cadre juridique prévoyant des dispositions applicables à l'ensemble des bibliothèques. Sinon, toute velléité de numérisation à une échelle dépassant quelques documents exceptionnels risque de se retrouver hors du cadre de la loi, même si leur caractère patrimonial est avéré. C'est un enjeu essentiel.

L'enjeu de la conservation

Mais si les obstacles d'ordre juridique sont un premier frein, il en est un autre, qui tient au problème de la conservation, laquelle, pour les documents sonores, reste plus que jamais

Disque 78 tours, *Sarabande* de Bach. Fonds de la Médiathèque musicale de Paris.

une préoccupation à l'ordre du jour. Car avant de parler numérisation, encore faut-il conserver.

Nous disions, dans un précédent article⁴, les difficultés qu'avait le disque à accéder au statut d'objet patrimonial. Les choses ont-elles évolué aujourd'hui ? Mis à part quelques fonds spécifiques, peut-être plus nombreux qu'on ne le pense, les bibliothèques publiques qui affichent une politique de conservation des documents sonores sont toujours aussi peu nombreuses, la Médiathèque musicale de Paris et la bibliothèque municipale à vocation régionale de Nice faisant toujours exception dans un paysage où le phonogramme tient bien peu de place.

Pourtant, fruit d'une lente imprégnation, a commencé à se faire jour une prise de conscience de la nécessité de conserver les fonds de micro-

sillons qui ont pu être préservés ici où là. Avancée décisive dans ce processus, l'inventaire national des phonogrammes conservés dans les collections des bibliothèques, entrepris à l'initiative de la BnF et de l'Afas, Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores (pôle associé pour cette opération) devrait permettre, pour la première fois, d'avoir une connaissance précise de ce qui existe.

Grâce au collectage de données provenant de quatre sources différentes, (le réseau des adhérents de l'Afas, le répertoire des bibliothèques possédant des fonds musicaux établi par l'AIBM, Association internationale des bibliothèques musicales, le site de l'ADBGV, Association des directeurs de bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France⁵, les statistiques de la Direction du livre et de la lecture) et au dépouillement des grilles de description

4. Gilles Pierret, « Les bibliothèques et le disque : la difficile accessibilité du document sonore au statut d'objet patrimonial », *BBF*, 2004, n° 5, p. 74-78.

5. www.adbgv.asso.fr

détaillée des fonds envoyées aux bibliothèques concernées, une enquête a pu être menée par région. Les premiers résultats de ce travail, présentés en avril 2008 aux Journées nationales des bibliothécaires musicaux à Toulouse, sont encourageants : à cette date, 200 questionnaires avaient été reçus, dont une cinquantaine exploitables seront bientôt consultables en ligne, et, fin 2008, l'ensemble des fiches signalétiques des collections recensées sera intégré au Catalogue collectif de France, via le RNBBCD (Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation).

L'objectif poursuivi est de réaliser une cartographie précise des fonds, puis d'en entreprendre le traitement, pour aboutir à l'établissement d'un catalogue national des 78 tours et des microsillons, avant de lancer, dans un deuxième temps, un plan de numérisation concertée des fonds les plus remarquables intégrés à une base nationale, comme cela a pu être fait pour d'autres types de documents, comme les manuscrits.

Conservation partagée

Il reste encore beaucoup à faire avant de parvenir à la réalisation de cet objectif ambitieux. Il faut, par exemple, inciter au développement des conventions de pôles associés pour les documents sonores, encore très peu nombreuses ; il faut, aussi, sensibiliser à la conservation des disques compacts, que les bibliothèques publiques commencent à éliminer massivement faute de place et qui souffrent aujourd'hui d'un discrédit croissant. Mais les choses avancent.

Avec la prise de conscience de la mise en danger d'un patrimoine en gestation, par l'élimination massive de documents sans concertation, s'impose peu à peu la nécessité de définir une politique de conservation partagée, prenant appui sur la constitution d'inventaires régionaux des fonds remarquables. On réfléchit à ce que pourraient être, pour les documents sonores, les missions patrimoniales des médiathèques publiques dont la finalité est à la fois de mettre à dispo-

sition de leur public des collections généralistes, mais aussi de valoriser des productions régionales ou des fonds remarquables : il faut, d'une part, contribuer à préserver la production nationale du fait de la disparition progressive des supports physiques, en définissant ce qui doit être conservé en région – en complémentarité avec la BnF à l'échelon national ; il convient, d'autre part, d'assurer la collecte et la conservation de l'édition locale ou régionale (petits labels, autoproduits) – que la BnF ne peut à elle seule assurer, compte tenu du caractère encore lacunaire du dépôt légal (qui pourrait, pour ce type de productions, être décentralisé en région).

Dans un cas comme dans l'autre, le but serait de proposer des collections complètes, localisées et conservées dans de bonnes conditions, et de les rendre accessibles à différents publics en les numérisant (jeunes, enseignants, chercheurs, professionnels, collectionneurs, autodidactes, curieux...), après avoir défini leur niveau d'accessibilité et déterminé leur lieu de stockage. Seule une grosse structure, du type bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR), en aurait les moyens.

Un plan de conservation partagée des disques vinyles

C'est une réflexion approfondie sur ces questions qui a abouti, en Midi-Pyrénées, sous l'égide de la BMVR de Toulouse et du Centre régional du livre (CRL), et avec la participation active de la BnF et de l'Afas, à la définition d'un plan de conservation partagée des disques vinyles.

Ce programme, assorti d'un modèle de convention précisant les modalités des éventuels transferts de collection (assimilés à des dons), a pour objectif la création et l'enrichissement d'une collection régionale commune dont la gestion, le traitement et l'exploitation sont mutualisés (acquisitions, éliminations, conservation). Chaque bibliothèque devrait pouvoir ainsi, à sa manière, participer à la création d'une mémoire collective en région, ce qui permettrait, dans le cadre d'une politique de proximité, de

donner une visibilité accrue à de petits établissements.

Cette expérience pilote, la première du genre, s'est appuyée sur l'enquête réalisée par Pascal Cordereix (BnF) pour le CRL, qui a recensé un fonds cumulé d'au moins 40 000 vinyles sur l'ensemble de la région, complétée par un recensement de la production locale effectué par l'association Les Musicophages. Le choix de la région Midi-Pyrénées pour cette « première » semble particulièrement judicieux, celle-ci possédant déjà des structures actives depuis longtemps dans le domaine des musiques traditionnelles (Conservatoire occitan...) et des collections remarquables, comme les fonds Panassié à Villefranche-de-Rouergue et Sim Copans à Souillac, qui pourraient devenir ensemble pôle associé pour le jazz.

Il est à espérer que d'autres régions suivront, notamment l'Île-de-France, qui possède des collections de phonogrammes nombreuses et anciennes, encore mal connues (un projet d'inventaire est à l'étude, qui pourrait être piloté par la Médiathèque musicale de Paris).

État des lieux

Si l'on s'en tient à la production discographique éditée, rares sont les bibliothèques en France, mais aussi semble-t-il à l'étranger – excepté les grandes bibliothèques nationales – qui ont entrepris la numérisation de leurs collections dans un but de large diffusion auprès du public.

On a vu pourtant que la volonté d'assurer une véritable mise en valeur de leurs fonds les plus remarquables incitait nombre d'établissements à développer une réflexion sur de nouvelles modalités de consultation, y compris à distance. Mais, malgré cette prise de conscience, les réalisations restent encore rares, ou pensées dans une tout autre perspective : les numérisations de collections de disques compacts en prêt dans les bibliothèques municipales ou le développement d'une offre de musique virtuelle proposée par la Médiathèque de la communauté française de Belgique ne relèvent pas de considérations patrimoniales...

En France

On a souligné le rôle incitateur que pouvait avoir la BnF dans ce processus, et la numérisation appliquée à ses propres collections n'est évidemment pas absente de ses préoccupations : on sait l'important programme de sauvegarde des supports les plus fragiles (cylindres, disques à gravure directe, bandes magnétiques, cassettes audio) qu'elle mène depuis plusieurs années ; la problématique d'une valorisation de ses collections les plus remarquables est aussi maintenant un axe de développement majeur : un premier ensemble d'une trentaine d'heures des Archives de la parole (1911-1928), est déjà consultable sur Gallica (en attendant la totalité du corpus), tandis que sont en train d'être numérisés les cours donnés par le philosophe Gilles Deleuze entre 1979 et 1984 (trente heures sur les quatre cents que comporte l'ensemble). À l'étude également, la mise à disposition, dans la prochaine version de Gallica 2, d'une sélection d'enregistrements anciens numérisés portant sur la redécouverte de la musique baroque en France à partir du début du xx^e siècle.

En bibliothèque municipale, la numérisation des collections de disques compacts en prêt fait partie des options retenues pour développer de nouveaux services, face à la chute des prêts et à la crise du modèle discothèque. Il n'est pas sûr toutefois que, pour les bibliothèques qui se sont lancées dans cette opération (Biarritz, Béziers, Martigues, Orléans...), les retombées auprès du public soient très significatives.

La mise en ligne, qui seule pourrait donner tout son sens à cette démarche, semble en effet bien difficile à atteindre dans le contexte actuel des difficultés du secteur de l'industrie musicale, et des dispositions législatives, qui n'autorisent pas explicitement (sauf à sur-interpréter les textes) la numérisation de collections non patrimoniales.

Même si l'on ne peut en faire grief aux professionnels, confrontés à l'effacement des supports et en butte à de profondes mutations, le risque que nous voyons poindre est que le mouvement se fasse en ordre dispersé,

chaque bibliothèque, chaque collectivité se lançant dans des opérations de numérisation négociées individuellement avec les ayants droit, et avec ses propres normes (niveau de description, formats adoptés différents). Il y a là un risque non négligeable pour l'avenir et une concertation s'impose d'évidence.

Une expérience : la numérisation du fonds de 78 tours de la Médiathèque musicale de Paris (MMP)

Les missions de conservation dévolues à la MMP portant d'abord sur le microsillon et sur le disque compact, dont les collections ont une ampleur qui n'a rien de comparable (respectivement 100 000 et 40 000 unités), rien ne prédisposait a priori à ce que le fonds de 78 tours (5 000 documents) fasse l'objet d'une numérisation.

Ce sont plusieurs circonstances concomitantes qui ont mis en vedette ce fonds, assez riche et diversifié malgré sa taille modeste : la convention de pôle associé pour les documents sonores, signée en 2002 avec le département de l'Audiovisuel de la BnF, qui a permis d'en assurer le catalogage informatisé ; la dynamique créée par l'informatisation des bibliothèques spécialisées parisiennes ; l'arrivée coup sur coup de deux dons remarquables. Par ailleurs, si on ne choisissait pas la facilité (documents fragiles, typologie multiple, agencement des œuvres par face compliqué, problèmes de restauration...), au moins étaient-ils dans le domaine public, ce qui laissait la voie libre. L'expérience servirait par ailleurs de modèle pour le futur, avec un projet de numérisation de plusieurs fonds remarquables de microsillons.

Une phase d'étude préalable, nécessaire pour bien appréhender tous les aspects d'une opération qui s'annonçait difficile, a permis de cerner précisément les objectifs du projet. Faire écouter les documents eux-mêmes n'étant pas envisageable, s'est imposée rapidement la volonté de prendre en compte à la fois les attentes des spécialistes et celles d'un public plus large en proposant, pour chaque do-

cument numérisé, une copie la plus proche possible de l'original dans un format sans pertes de données (Wave), et une version en format compressé (sous deux standards différents, MP3 et Ogg Vorbis). Cette deuxième version, nettoyée, faisait disparaître un certain nombre de bruits de surface, (souffle, « clac » etc.), afin de rendre plus aisée l'approche de documents dont l'écoute requiert, même pour un mélomane, une certaine habitude et parfois un réel effort d'imagination.

Une fois ces spécifications reprises dans un cahier des charges détaillé, un appel d'offres a été lancé, auquel ont répondu cinq sociétés, dont les offres, de grande qualité, étaient assez équivalentes, l'inconnue résidant dans la capacité à assurer un traitement de masse, la plupart étant habitués à travailler sur de très petits volumes, voire à la pièce. Ce qui emporta la décision fut finalement la façon dont le prestataire choisi (Memnon Archiving Service) allait « accompagner » une opération dont on savait que, malgré une préparation minutieuse, elle allait poser de multiples questions : débat sur le choix du format de conservation⁶, création de l'espace de stockage nécessaire pour les fichiers non compressés, évolution dans le choix des documents à numériser (fallait-il écarter systématiquement tout ce qui avait fait l'objet de réédition, même confidentielle?).

Certaines ne sont pas encore résolues, notamment quant à la restitution sonore des œuvres comportant un grand nombre de faces – sujet dont la difficulté a amené à reporter provisoirement la mise en service du module d'écoute pour le public. Lorsque celui-ci sera opérationnel, les documents pourront être consultés à partir de la notice du catalogue, de la liste des fonds remarquables, ou du corpus des documents numérisés eux-mêmes (métadonnées associées au fichier numérique).

Disque 78 tours à image, *Le vol du bourdon* de Rimski-Korsakov, ca 1946-48.
Fonds de la Médiathèque musicale de Paris.

Ailleurs

Comme on l'a vu, ce sont donc surtout les grandes bibliothèques nationales européennes ou nord-américaines qui ont pris conscience depuis longtemps déjà de la nécessité de numériser les fonds sonores patrimoniaux, qui s'intéressent à leur diffusion. Cependant, sous réserve d'un inventaire plus complet, le nombre de documents consultables à distance reste, sauf exception, encore assez modeste. Nous en donnons ici quelques exemples, sans souci d'exhaustivité naturellement.

Site web multimédia consacré aux débuts de l'enregistrement sonore au Canada, Le Gramophone virtuel⁷ se compose d'une base de données d'images et d'enregistrements numériques canadiens, à partir de la collection d'enregistrements sonores provenant de Bibliothèques et Archi-

ves Canada. On y trouve une sélection d'enregistrements en 78 tours et de cylindres (accessibles sous RealPlayer audio) mettant en scène des artistes canadiens (La Bolduc...) ou présentant des œuvres canadiennes. La Bibliothèque royale de Belgique⁸, riche de 80 000 documents sonores, a entrepris la numérisation progressive des fonds de 78 tours et de bandes magnétiques (qui ne sont d'ores et déjà plus consultables), en se consacrant aux grands interprètes belges (De Greef, Cluytens, Beckmans); pour l'instant, un peu plus de 250 faces, essentiellement de l'art lyrique, sont consultables à distance en format Wave.

Fondation de droit privé installée à Lugano, la Phonotheque nationale suisse⁹ a pour mission d'assurer la conservation des documents et archives sonores ayant une relation avec l'histoire et la culture suisse dans le

6. Le format Wave, recommandé par IASA (International Association of Sound Archive), a été préféré *in fine* au format Flac (Free Lossless Audio Codec).

7. www.collectionscanada.gc.ca/gramophone

8. www.kbr.be/collections/musique

9. www.fonoteca.ch

domaine de la musique et de l'enregistrement parlé. Un actif plan de numérisation permet déjà l'écoute à distance de l'ensemble des collections à partir de six grandes bibliothèques suisses. Fait remarquable, elle propose également l'écoute en ligne d'extraits (30 s) des disques compacts nouvellement acquis, dans une perspective proche des préoccupations des bibliothèques publiques.

Du côté des pays scandinaves, le projet *Sounds of a Century* piloté par la National Library of Finland avec le concours du Finnish Institute of Records Sound¹⁰, a pour objectif la numérisation (en cours) d'une sélection de 5 000 disques 78 tours produits en Finlande ou concernant des artistes finlandais; un peu plus de trois cents d'entre eux sont accessibles en ligne (format MP3).

À Bergen (Norvège), c'est la bibliothèque municipale¹¹ qui a procédé à la numérisation de l'ensemble des archives du compositeur Edvard Grieg – dont elle est dépositaire – dans une volonté d'accessibilité à un large public.

Au Danemark enfin, solution inédite, les productions musicales nationales, déposées sous forme de fichiers électroniques par convention avec les ayants droit (auteurs, interprètes, producteurs) sont mises en ligne et peuvent être consultables gratuitement sur place, moyennant paiement à distance, avec possibilité de prêt chronodégradable (service Bibliotekers Net Music).

La capacité d'expertise des bibliothèques : un atout majeur

Tout cela pourra peut-être paraître modeste – en volume – comparé à ce que l'on peut trouver sur certains sites web, comme Internet Archive, qui propose des milliers de fichiers musicaux numérisés, concerts en *live* ou autres, dans la plupart des genres musicaux (sauf en musique classique). Mais s'il ne faut pas négliger la richesse des res-

Disque 78 tours à image, *Madame Butterfly* de Puccini. Fonds de la Médiathèque musicale de Paris.

sources musicales en ligne, ni même un certain savoir-faire en matière d'archivage et d'indexation, la qualité et le niveau d'exigence mis en œuvre ne peuvent rivaliser avec l'expérience que les bibliothèques ont pu développer dans ce domaine.

Mais, alors qu'elles se trouvent de fait en situation de concurrence, il leur faut transformer l'essai, en utilisant leur capacité d'expertise pour se démarquer de ce que l'on peut trouver sur internet. Avec le riche patrimoine sonore dont elles sont dépositaires, à condition que sa numérisation en soit effectuée de façon concertée et avec un haut degré d'exigence – et si les droits le permettent – elles disposent d'un atout maître pour ce faire.

Les bibliothèques nationales ont évidemment un rôle éminent à jouer dans ce processus, par l'impulsion qu'elles peuvent donner, non seulement en matière de conservation, mais aussi de pilotage de la numérisation, dont la cohérence en matière de normes descriptives, de formats d'archivage, est indispensable.

Pour les bibliothèques publiques, la valorisation du patrimoine sonore édité, grâce à la numérisation, est un élément clef de la réflexion sur les nouveaux services alternatifs au modèle de la discothèque de prêt. C'est pourquoi elle est au cœur de la question de l'avenir de la musique en bibliothèque. ●

Septembre 2008

10. <http://yle.fi/aaanilevysto/firs>

11. www.bergen.folkebibl.no/grieg-samlingen